



Avenant Avis de course n°2:

La section: 1, 3, 7, 9 de l'avis de course est modifiée comme suit (changements en jaune):

1/ ORGANISATION

L'épreuve "PURU CHALLENGE RACE" est organisée par Versace Sailing Management (Autorité Organisatrice : AO) en partenariat avec la communauté de communes Vendée Grand Littoral, la Classe Mini, la Fédération Française de Voile, Port-Bourgenay, la ville et le port de Getxo (Espagne) et Getxo Offshore Sports.

3/ PARCOURS ET PROGRAMME

Le Parcours se situe entre Port-Bourgenay (Vendée – France) et Getxo (Pays basque – Espagne) environ 600 milles

3.1 1ère étape : Port-Bourgenay / Getxo (Espagne) 320 milles

Les bateaux doivent être présents à Port-Bourgenay au plus tard le Samedi 24 juillet 2021 à 8h00 locales avec la possibilité d'arriver le 23 juillet à Port-Bourgenay. Passé le 26 juillet à 8h00 locales, les bateaux et les skippers n'étant pas à Port-Bourgenay) pourront ne pas être autorisés à prendre le départ de l'épreuve.

En référence au Guide Mini, les pénalités de retard suivantes pourront être appliquées : - 80 Euros pour le premier jour de retard

- 160 Euros pour le deuxième jour de retard
- 320 Euros pour chaque jour suivant

Le produit de ces pénalités de retard sera versé à la SNSM.

Un prologue en double ou en équipage aura lieu autour du Phare du Cordouan le lundi 26 juillet 2021. Le départ de l'épreuve aura lieu au Verdon sur mer à 12h00.

Tous les concurrents ont obligation de participer au prologue. La non participation au prologue (sauf cas de force majeure et sous réserve d'une demande expresse faite à la Direction de Course et au Comité de Course) entraîne l'exclusion du concurrent de l'épreuve [CA3]. L'AO pourra être amenée à imposer un équipier choisi parmi ses partenaires aux concurrents.

Le contrôle des bateaux et la confirmation des inscriptions auront lieu du 24 au 27 juillet.

Au plus tard le 27 Juillet à 17h00, heure locale, chaque bateau devra déposer sa déclaration de départ dûment remplie et signée. La déclaration de départ se trouvera en annexe dans les IC. [DP]

Le départ de l'épreuve aura lieu à Port-Bourgenay le Mercredi 28 juillet 2021 à 12h00.

3.2 2ème étape : Getxo (Pays basque – Espagne) / Port-Bourgenay (Vendée – France), 280 milles

1. Le départ de la 2ème étape aura lieu le Mardi 3 août à 13h02.
2. L'arrivée à Port-Bourgenay est prévue à partir du Jeudi 5 août 2021.

3.3 Conditions particulières

Pour des raisons de sécurité et de conditions météorologiques les départs de chaque étape pourront être avancés de 24 heures. Cela implique que pour la 1ère étape, le prologue sera annulé.

L'AO devra communiquer la date définitive de départ au plus tard le Lundi 26 juillet à 9h00 pour la 1ère étape, et le Dimanche 1 août à 9h00 pour la 2ème étape. [CA4]

3.4 Contrôles

A l'arrivée de la 1ère étape à Getxo et de l'épreuve à **Port-Bourgenay**, le Comité technique pourra vérifier les bateaux, sans préavis, [5] soit de sa propre initiative soit à la demande de l'AO, du comité de course ou du Jury.

Un bateau non conforme pourra être, à la discrétion du Jury, pénalisé ou disqualifié.[6] [DP]

7/ UTILISATION DES DROITS

L'inscription de chaque concurrent à la "**PURU CHALLENGE RACE**" implique que son image et son nom, l'image de son bateau, celles de ses sponsors puissent être utilisés par l'AO et ses partenaires pour communiquer et/ou valoriser la course et ce, sur tous territoires et tous supports.

9/ TEMPS LIMITE

9.2. Temps limite à l'arrivée

Un bateau qui n'aura pas franchi la ligne d'arrivée à Getxo ou à **Port-Bourgenay** avant le temps limite doit être classé DNF. (modification de la RCV 35).

Le temps limite de la 1ère étape pour tous les concurrents est de 30 heures à compter de l'heure d'arrivée du premier concurrent de chaque catégorie Série et Proto. A ce délai de 30 heures, il y a éventuellement lieu d'ajouter le bonus en temps que le Jury est susceptible d'accorder à un bateau.

Le temps limite 2ème étape : pour tous les concurrents est de 24 heures à compter de l'heure d'arrivée du premier concurrent de chaque catégorie Série et Proto. [17] A ce délai de 24 heures, il y a éventuellement lieu d'ajouter les bonifications en temps que le Jury est susceptible d'accorder à un bateau.

Sam Holliday

De l'autorité d'organisation

Le 21 juin 2021